Procédure des travaux d'enfouissement de réseaux

1er novembre N-2

1. Mise en ligne du formulaire de demandes par le SDESM

1er février N-1

2. Retour des formulaires au SDESM

2/11/N-2 au 30/04/N-1

3. 1. RDV
   2. Validation du projet
   3. Envoi de l'Avant-Projet-Sommaire

30 juin N-1

4. 1. Abandon ou validation du projet par la commune
   2. Retour de la convention financière et de la délibération signée par la commune

Juillet N-1

5. Planification du projet pour l'année N

De juillet N-1 à août N

6. Préparation du projet basé sur le planning N:
   - Analyse amiante/HAP
   - Envoi DT puis IC
   - Etudes ENEDIS
   - Choix du matériel EP par la commune
   - Interaction avec d'autres acteurs du projet
   - Coordination éventuelle

Octobre N-1

7. Envoi du marché subséquent (choix de l'entreprise)

Novembre N-1

8. Début de l'étude d'exécution (2 à 3 mois)
   - Visite de chantier
   - Plans
   - Enquêtes riverains
   - Devis
   - Interaction avec ENEDIS/ ORANGE/SMN/ARD...

Année N

9. - OS Travaux
   - Réunion préparatoire
   - Piquetage EP
   - Marquage au sol des réseaux existants
   - Travaux maîtrise d'oeuvre (MOE) : réunions hebdomadaires, coordination et réception
   - Métré contradictoire
   - Facturation